



Procès verbal du Conseil Municipal
~ Saint Laurent Sur Oust ~
Lundi 08 avril 2024- Heure 19h00
Convocation du 20 mars 2024
Salle du conseil

Absents : - M. GUILLEMOT Thomas
- MME ASFEZ Peggy
-M LE GOFF Tony
- M. DESFONTAINE Gilles

Présents : -M MICHEL Rémi
- M. BERTHET Michel
- MME PERRET Morgane
- M. DANY Stéphane
- MME BRULE Corinne

MRS LE GOFF et DESFONTAINE ont donné pouvoir à Monsieur DANY

Invité : Monsieur BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Début du Conseil Municipal 19h00

• **Votes des comptes de gestion**

Monsieur Bioret présente les comptes de gestion 2023 aux membre du conseil comme suit :

Pour le compte 29002-Lotissement des Tertres : il annonce en investissement 1 490,57 euros de recettes et 1 490,57 euros de dépenses. En fonctionnement il annonce 1 490,57 euros de recettes et 1 490,57 euros de dépenses. Avec un résultat reporté de – 5 797,21€ en fonctionnement et – 1 490,57€ en investissement, il annonce un résultat de clôture inchangé par rapport à l'année précédente, soit – 5 797,21€ en fonctionnement et – 1 490,57€ en investissement.

Pour le compte 29003-Domaine du Verger : il annonce en investissement 6 257,00 euros de recettes et 6 257,00 euros de dépenses. En fonctionnement il annonce 6 257,00 euros de recettes et 6 257,00 euros de dépenses. Avec un résultat reporté de – 2 324,20€ en fonctionnement et – 6 257,00 € en investissement., il annonce un résultat de clôture inchangé par rapport à l'année précédente, soit – 2 324,20€ en fonctionnement et – 6 257,00 € en investissement.

Pour le compte 29100-Assainissement : il annonce en investissement 13 833,28 euros de recettes et 21 739,73 euros de dépenses soit un résultat d'exécution de négatif de -7 906,45. Avec le résultat reporté d'un montant de + 3 693,66€, il annonce un résultat de clôture négatif de – 4 212,79€ ; Enfin, il présente un montant de reste à réaliser de 26 506,00€ en dépense et 0€ en recette. Il déclare donc un besoin net de la section d'investissement de 30 718,79 euros.

En fonctionnement il annonce 33 974,79 euros de recettes et 20 096,77 euros de dépenses soit un résultat d'exécution de 13 878,02€. Avec le résultat reporté de + 84 997,87€ il annonce un résultat de clôture de + 98 875,89€.

Pour le compte 29000-Budget général : il annonce en investissement 39 205,37 euros de recettes et 96 074,77 euros de dépenses soit un résultat d'exécution de négatif de -56 869,40€. Avec le résultat

reporté d'un montant de + 4 809,10€, il annonce un résultat de clôture négatif de – 52 060,30€. Enfin, il présente un montant de reste à réaliser de 3 939,29€ en dépense et 0€ en recette. Il déclare donc un besoin net de la section d'investissement de 55 999,59 euros.

En fonctionnement il annonce 373 787,70 euros de recettes et 322 790,09 euros de dépenses soit un résultat d'exécution de 50 997,61€. Avec le résultat reporté de + 237 404,08€ il annonce un résultat de clôture de + 288 401,69€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des comptes de gestion 2023.

• Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur Bioret annonce que les comptes administratifs 2023 de l'ensemble des budgets est en tout point égal aux comptes de gestions 2023. Afin de pouvoir procéder au vote des comptes, il est demandé à monsieur BERTHET, maire, de sortir de la salle. Monsieur DANY se présente en tant que président de la séance durant le vote des comptes administratif, l'ensemble des élus restant élisent donc Monsieur DANY en tant que président de la séance durant le vote des comptes administratif. Monsieur DANY demande aux élus de voter à main levée les comptes administratifs 2023.

Le conseil décide donc à l'unanimité et hors de présence de monsieur le maire, d'approuver l'ensemble des comptes administratifs 2023.

Après le vote, monsieur BERTHET, maire, est invité à revenir dans la salle pour la suite du conseil.

• Vote des résultats d'affectation

Monsieur Bioret présente les résultats d'affectation comme suit :

Pour le compte 29100-Assainissement :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	30 718,79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	68 157,10 €
Total affecté au c/1068 :	30 718,79 €

Pour le compte 29000-Budget général :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	55 999,59 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	44 000,41 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	188 401,69 €
Total affecté au c/1068 :	100 000,00 €

- Vote des budgets primitifs

Monsieur Bioret présente au conseil les budgets primitifs comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Budget principal	570 000 euros	570 000 euros	148 205 euros	148 205 euros
Budget annexe assainissement	130 000 euros	130 000 euros	102 600 euros	102 600 euros
Budget annexe Domaine des Tertres	42 001,27 euros	42 001,27 euros	43 491,84 euros	43 491,84 euros
Budget annexe Domaine du Verger	8 591,20 euros	8 591,20 euros	12 514,00 euros	12 514,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve l'ensemble des budgets 2024 et :

AUTORISE monsieur le maire, dans le cadre du référentiel M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, Monsieur le maire doit également respecter les dispositions suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios

Fin du conseil 21h10

.....

Le Président de séance
Le Maire,
Michel BERTHET



Le secrétaire de séance
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Stéphane DANY

